

# PLUS DE MOYENS POUR L'EMPLOI DANS VOTRE ASSOCIATION *en 2014*



VOUS ÊTES UNE  
ASSOCIATION RÉGIE  
PAR LA LOI 1901

*oui*



VOUS ÊTES  
EMPLOYEUR

*oui*



BÉNÉFICIEZ DE  
L'ALLÈGEMENT SUR LA  
TAXE SUR LES SALAIRES

EN 2014,  
L'ABATTEMENT  
DE LA TAXE SUR  
LES SALAIRES  
PASSE DE 6 000€  
À 20 000€



PLUS DE MOYENS



PLUS D'EMBAUCHES

LES ASSOCIATIONS sont au cœur de notre modèle social et représentent le premier employeur de l'Économie Sociale et Solidaire. Pour favoriser la création d'emploi et encourager l'action au service de notre cohésion sociale, le Gouvernement a décidé, en 2014, d'un soutien supplémentaire en leur direction de 314 millions d'euros sous la forme d'un abattement de la taxe sur les salaires.



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ  
À L'ÉCONOMIE  
SOCIALE ET SOLIDAIRE  
ET À LA CONSOMMATION